

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° CCSDCC20036 du 15/07/2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20037 du 15/07/2020 fixant à 15 le nombre de vice-présidents qui siègeront d'office au sein du bureau communautaire, et fixant à 15 le nombre de membres complémentaires du bureau communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu les délibérations n° CCSDCC20038 à CCSDCC20052 incluse relatives à l'élection des 15 Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20054 du 15/07/2020 relative à l'élection des 15 membres complémentaires du bureau communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20060 du 27/07/2020 portant délégations au bureau ;

Vu la convocation au Bureau en date du 13/07/2021 ;

Le jour susdit, les membres du bureau se sont réunis au sein de la Salle Saint Exupéry à DELME, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Vu que la moitié des membres délégués est présente, le bureau a qualité pour délibérer de façon valide.

**Etaient présents et avaient donné procuration :**

Président	Vice-présidents	Autres membres du bureau	Membre ayant donné procuration
Jérôme END	Armelle BARBIER	Sylvain CIMINERA	David BARTHELEMY (procuration à Jérôme END)
	Thierry CHATEAUX	Bernard DOYEN	Christelle PILLEUX (procuration à Armelle BARBIER)
	Christophe ESSELIN	Rémy HAMANT	
	François FLORENTIN	Jérôme LANG	
	Laurent FRICHE	Carole REMILLON	
	Michel HAMANT	René VERHEE	
	Annette JOST		
	Nicolas KARMANN		
	Bernard LOUIS		
	Gérard MEYER		
	Hervé SEVE		
	Thierry SUPERNAT		
	Gilbert VOINOT		
<b>1</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
<b>Présents : 20 – Votants : 22</b>			

**Etaient également présents :**

- Mme Audrey MOLINERIS, Secrétaire du Président et des Assemblées

**Etaient excusés :**

- Madame Emilie WILHELM
- Monsieur Gaëtan BENIMEDDOURENE
- Madame Sylvie BOUSCHBACHER
- Monsieur Laurent CLAUDEL
- Monsieur Didier CONTE
- Monsieur Antoine ERNST
- Madame Yolande HOUPERT
- Madame Gaëlle QUENETTE
- Monsieur Michel RAMBOUR
- Monsieur Jean-Marie SIMERMAN

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h35 et remercie les élus pour leur présence en séance du bureau de ce soir.

Il nomme Madame Carole REMILLON, Maire de XANREY, secrétaire de séance.

Les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité.

**Procès-verbal :**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le PV n° 07 du bureau du 25 octobre 2023 qui a été mis en ligne dans l'extranet « élus ».

Monsieur Thierry CHATEAUX indique que sa remarque concernant le point relatif à la subvention à l'Association de l'Orgue Silbermann ne figurait pas sur la synthèse des débats. Il indiquait qu'il était contre le fait que la CCS attribue des subventions à des organismes extérieurs au territoire.

Après délibération, l'assemblée APPROUVE le PV n°07 du bureau du 25 octobre 2023.

Nombre de votants	22
Majorité absolue	12
<b>Pour</b>	<b>22</b>
Contre	0

**POINT N° CCSBUR23084  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** Animation et gestion du GAL Moselle Sud – Approbation de la convention cadre de partenariat relative à l'animation et à la gestion du Programme LEADER 2023-2027

*VU la délibération n° CCSBUR17036 du Bureau Communautaire du 16 mai 2017 par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait la convention cadre de partenariat relative à l'animation et à la gestion du Programme LEADER 2014-2020, qui prenait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023 ;*

Le 02 décembre 2021, le Président du Conseil Régional du Grand Est lançait l'appel à projet du nouveau programme communautaire LEADER pour la période 2023-2027. Dans ce cadre, le projet déposé par le GAL Moselle Sud, le 12 octobre 2022, sous l'appellation « Moselle Sud : L'ambition du Bien Vivre, entre traditions et transitions » a été retenu par la Commission Permanente de la Région Grand Est du 24 mars 2023 qui lui a attribué une enveloppe de 1.091.955,00 €. Ce programme qui



privilégie l'innovation et la coopération permet de faire émerger des projets valorisants pour l'ensemble du territoire dans le cadre d'une démarche participative.

La mise en œuvre de ce programme est assurée par l'Association du GAL Moselle Sud composée de représentants du PÉTR du Pays de Sarrebourg, du Parc Naturel Régional de Lorraine et de la Communauté de Communes du Saulnois ainsi que d'acteurs privés du territoire. La mise à disposition des moyens nécessaires à l'animation et à la gestion du programme LEADER, pendant toute la durée du programme, est encadrée par une convention quadripartite dont les principales dispositions sont les suivantes :

#### Sur le fonctionnement technique du GAL Moselle Sud :

L'animation et la gestion du programme LEADER « Moselle Sud : L'ambition du Bien Vivre, entre traditions et transitions » nécessite une équipe technique spécifique composée d'un(e) animateur(trice) et d'un(e) gestionnaire à hauteur d'1,8 équivalent temps plein (ETP).

Les 4 structures partenaires seront attentives à conserver les moyens dédiés pour maintenir cette équipe tout au long de la période de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027. Le Parc Naturel Régional de Lorraine, la Communauté de Communes du Saulnois et le PÉTR du Pays de Sarrebourg, par leur contribution financière, en assurent le financement. Les responsables de l'Association du GAL Moselle Sud sont en charge de l'animation, de l'organisation et du suivi du programme LEADER et encadrent l'équipe technique.

Le fonctionnement technique du GAL Moselle Sud est ainsi organisé :

- Pour l'animation, un poste d'animateur(trice) à temps plein est mis à disposition par le PÉTR du Pays de Sarrebourg. Celui-ci assure en outre des permanences sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois. Le poste est basé à Sarrebourg, dans les locaux du PÉTR ;
- Le poste de gestionnaire est assuré par une personne du service administratif du PÉTR du Pays de Sarrebourg affectée sur la mission à 80% d'un temps complet. Le poste est basé à Sarrebourg, dans les locaux du PÉTR.

#### Sur les modalités financières :

Le PÉTR du Pays de Sarrebourg, la Communauté de Communes du Saulnois et le Parc Naturel Régional de Lorraine se partagent le financement de ces deux postes selon les modalités suivantes :

- 10% pour la Communauté de Communes du Saulnois, 10% pour le Parc Naturel Régional de Lorraine et 20% pour le PÉTR du Pays de Sarrebourg (celui-ci représentant les deux Communautés de communes de Sarrebourg Moselle Sud et du Pays de Phalsbourg) soit un total de 40% ;
- La contrepartie (60%) sera sollicitée auprès de l'Union Européenne au titre de LEADER 2023-2027.

#### Sur la durée de la convention :

La convention est relative à la durée de mise en œuvre du Programme LEADER 2023-2027. Elle prend effet au 1er janvier 2024 et demeurera en vigueur jusqu'à la fin du Programme LEADER 2023-2027. Elle donne lieu à une exécution financière annuelle.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** la convention cadre de partenariat relative à l'animation et à la gestion du Programme LEADER Moselle Sud 2023-2027, ci-jointe, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et demeurera en vigueur jusqu'à la fin du Programme LEADER 2023-2027 ;
- **L'AUTORISER** ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **APPROUVE** la convention cadre de partenariat relative à l'animation et à la gestion du Programme LEADER Moselle Sud 2023-2027, ci-jointe, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et demeurera en vigueur jusqu'à la fin du Programme LEADER 2023-2027 ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	31
Ayant pris part au vote	22
Abstention	1
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	12
<b>Pour</b>	<b>21</b>
Contre	0

#### POINT N° CCSBUR23085

#### TRAVAUX ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

**Objet :** Réagencement / Réfection du siège de la Communauté de Communes du Saulnois – Demande de subvention auprès de l'Etat - DETR/DSIL

Considérant que la rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement pour que les collectivités locales soit en mesure de faire face à l'urgence écologique ;

Considérant que la Communauté de Communes du Saulnois souhaite procéder à une rénovation énergétique de son siège administratif, par le remplacement de l'ensemble des huisseries, par l'installation de système passif afin de réduire son empreinte énergétique ;

Considérant que la collectivité souhaite offrir une meilleure qualité d'usage aux occupants de ce bâtiment par la réalisation d'une terrasse à l'arrière dudit bâtiment ainsi qu'une réfection de l'intérieur de ce dernier ;



Considérant que cette opération globale porte sur le changement des menuiseries de l'intégralité du bâtiment, la réfection du sol et des murs de l'ensemble du bâtiment, le réagencement de la salle de réunion, ainsi que la réalisation d'une terrasse extérieure.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 selon le plan de financement suivant :

<b>Montant prévisionnel de l'opération en € HT :</b>	
- Réfection de la salle de réunion	15.015,00€ HT
- Remplacement des menuiseries avec ajout de volet	121.000,00€ HT
- Maîtrise d'œuvre pour le remplacement des menuiseries avec ajout de volet	
- Création d'une terrasse extérieure (modification façade de l'immeuble par l'ajout d'une sortie supplémentaire dans la salle de réunion) et pose d'un système d'occultation extérieure	21.338,00€ € HT
- Réfection intérieure du bâtiment (sols et murs)	63.800,00€ HT
<b>COUT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>226.703,00€ HT</b>
Montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024	90.681,20€ HT <i>Soit 40 % du montant prévisionnel HT de l'opération</i>
Fonds propres de la Communauté de Communes du Saulnois	136.021,80€ HT <i>Soit 60% du montant prévisionnel HT de l'opération</i>

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **SOLLICITER** l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2024 dans le cadre l'amélioration du patrimoine bâti, à hauteur de 90.681,20 euros HT, soit 40 % du montant prévisionnel de l'opération qui s'élève à 226 703 euros HT, pour le projet de réagencement / réfection du siège de la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **L'AUTORISER** à signer tout document utile à cette mise en œuvre.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **SOLLICITE** l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2024 dans le cadre l'amélioration du patrimoine bâti, à hauteur de 90.681,20 euros HT, soit 40 % du montant prévisionnel de l'opération qui s'élève à 226 703 euros HT, pour le projet de réagencement / réfection du siège de la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document utile à cette mise en œuvre.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	22
Ayant pris part au vote	22
Abstention	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
<b>Pour</b>	<b>22</b>
Contre	0

POINT N° CCSBUR23086  
ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

**Objet :** Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois – année 2022 – 2026 – Demande de subvention de l'association « des Objectifs du Saulnois » concernant « le Festival Photo de VIC-SUR-SEILLE »

Considérant la demande de subvention de la part de l'association « Les Objectifs du Saulnois », en date du 18 octobre 2023, au titre du programme de soutien aux évènementiels, dans le cadre de la manifestation décrite ci-dessous :

Intitulé : Festival Photo de Vic-sur-Seille
Organisateur : Les Objectifs du Saulnois
Date et lieu : Du 8 au 10 septembre 2023 - Salle des Carmes à Vic-Sur -Seille
Le Festival Photo de Vic-sur-Seille a réuni 17 exposants, professionnels ou non, sélectionnés par les membres de l'association à l'issue d'une campagne de candidatures volontaires exclusivement. Cette année, Nicolas ORILLARD-DEMAIRE, photographe de nature, animalier et paysages, était l'invité. Des conférences et des ateliers autour de la photographie ont été proposés aux visiteurs.

Considérant le plan de financement estimatif de cet évènement, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Investissement Tables Mange debout	1 716,00 €	Recettes	1 526,00 €
Achats - Prestations de services	250,00 €	<b>Communauté de communes du Saulnois</b>	1 393,87 €
Assurance	154,15 €	Commune de Vic sur Seille	1 500,00 €
Location Mobil Home Photographe	600,00 €	Département Moselle	1 000,00 €
Déplacement/missions	462,04 €	Autofinancement	1 001,48 €
Communication	677,27 €		
Frais bancaires	49,00 €		
Frais de bouche	2 512,88 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 421,34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 421,34 €</b>
<b>Dépenses Eligibles Investissement</b>	<b>1 716,00 €</b>		
<b>Dépenses Eligibles Fonctionnement</b>	<b>2 143,46 €</b>		
<b>Subvention possible</b>	<b>1 393,87 €</b>		



Considérant l'avis favorable de la commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », consultée par courriel ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'association « Les Objectifs du Saulnois » ;

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :**

- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 1.393,87 € à l'association « Les Objectifs du Saulnois » au titre du soutien aux évènements du Saulnois - Années 2022 – 2026, dans le cadre de la manifestation intitulée « Festival Photo de Vic-sur-Seille » qui s'est déroulée du 8 au 10 septembre 2023, suivant le plan de financement estimatif présenté ci-dessus.
- **AUTORISER** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1.393,87 € à l'association « Les Objectifs du Saulnois » au titre du soutien aux évènements du Saulnois - Années 2022 – 2026, dans le cadre de la manifestation intitulée « Festival Photo de Vic-sur-Seille » qui s'est déroulée du 8 au 10 septembre 2023, suivant le plan de financement estimatif présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	22
Ayant pris part au vote	2
Abstention	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
<b>Pour</b>	<b>22</b>
Contre	0

**POINT N° CCSBUR23087**

**ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES**

**Objet :** Règlement de soutien aux évènements du Saulnois - Années 2022 – 2026 - Demande de subvention de l'association « Les Amis du Musée du Sel de Marsal » concernant la manifestation intitulée « Terre de sel, sel de terre »

Considérant la demande de subvention de la part de l'association « Les Amis du Musée du Sel de Marsal », en date du 25 septembre 2023, au titre du programme de soutien aux évènements, dans le cadre de la manifestation décrite ci-dessous :

Intitulé : Terre de sel, sel de terre
Organisateur : Association «Les Amis du Musée du Sel de Marsal»
Date et lieu : Année 2023 - Marsal
L'association « Les amis du Musée du Sel » a souhaité valoriser les matières de notre territoire, leur aspect archéologique et historique afin de leur conférer une dimension de création contemporaine. La diffusion et la médiation des richesses artistiques et culturelles du territoire ont été confiées à la résidence du duo d'artistes [VO] – [Virginie Levavasseur et Olivier Noël]. Tout au long de l'année, ils ont travaillé autour des deux matières du territoire du Saulnois, la terre et le sel, pour proposer au public, différents projets : - Réalisation d'un four expérimental à saumure et céramique, - Activation, et médiation artistique de ce four à l'occasion de « Il était une fois Romécourt » (19 et 20 août 2023), du Cinquantenaire du Musée du Sel (9 et 10 septembre 2023), des Journées européennes du patrimoine (16 et 17 septembre 2023), - Intervention artistique auprès de l'école maternelle de Marsal, - Installation de l'œuvre Vestiges, visible en entrée libre depuis le 19/10/2023, sous la Porte de France.

Considérant le plan de financement estimatif de cet évènement, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Achats - Prestations de services	500,00 €	Vente produits finis	1 000,00 €
Achats - Matières et Fournitures	9 390,00 €	DRAC	5 000,00 €
Locations	3 000,00 €	Région Grand Est	15 000,00 €
Assurance	60,00 €	Conseil départemental service culture	5 000,00 €
Documentation	200,00 €	Conseil départemental service solidarité	1 000,00 €
Déplacement/missions	5 000,00 €	CAUE 57	1 000,00 €
Communication	1 000,00 €	<b>Communauté de communes du Saulnois</b>	<b>1 500,00 €</b>
Honoraires artistes	11 850,00 €	Commune de Marsal	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 000,00 €</b>		<b>31 000,00 €</b>
<b>Dépenses Eligibles</b>	<b>26 000,00 €</b>		
<b>Subvention possible</b>	<b>1 500,00 €</b>		

Considérant l'avis favorable de la commission « Tourisme, Culture, Mémoire et Patrimoine », réunie en date du 18 octobre 2023;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'association « Les Amis du Musée du Sel de Marsal » ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 1.500,00 € à l'association « Les Amis du Musée du Sel de Marsal » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois - Années 2022 – 2026, dans le cadre de la manifestation intitulée « Terre de sel, sel de terre » qui s'est déroulée tout au long de l'année 2023, suivant le plan de financement estimatif présenté ci-dessus.
- **AUTORISER** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.



### Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1.500,00 € à l'association « Les Amis du Musée du Sel de Marsal » au titre du soutien aux évènements du Saulnois - Années 2022 – 2026, dans le cadre de la manifestation intitulée « Terre de sel, sel de terre » qui s'est déroulée tout au long de l'année 2023, suivant le plan de financement estimatif présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

#### Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	22
Ayant pris part au vote	22
Abstention	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
<b>Pour</b>	<b>22</b>
Contre	0

### POINT N° CCSBUR23088

#### AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES

**Objet :** Programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la Communauté de Communes du Saulnois – Versement de subvention – Programme et enveloppe 2022

VU la délibération n° CCSDCC22033 du 13/04/2022 par laquelle l'Assemblée Communautaire :

- *APPROUVAIT le règlement d'intervention des dossiers de demande de subvention, pour le « Programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la Communauté de Communes du Saulnois » ;*
- *APPROUVAIT la thématique de l'année 2022 en l'espèce le : « Soutien aux agriculteurs au titre du maintien des élevages du territoire du Saulnois » ;*
- *SOLLICITAIT l'avis des services de la Région Grand Est ;*

VU l'avenant n°1 à la convention de financements complémentaires des EPCI du Grand Est signé entre la Région Grand Est et la CCS en date du 12/04/2022 et validant ledit dispositif 2022 ;

Conformément au règlement 2022 précité qui stipule que :

- le taux maximum de subvention est de 20,00% du montant HT, dans la limite des règles de cumul du cadre réglementaire;
- le seuil minimum d'intervention des dépenses subventionnables s'établit à : 2.500,00 € HT ;
- le plafond de la subvention est de 3.000,00 € HT ;

- la subvention sera versée après réception des factures acquittées des travaux ou prestations réalisées ;

Conformément à l'avis favorable de la Commission « Agriculture et Diversification des Activités Agricoles » réunie le 09 novembre 2022 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **VALIDER** l'attribution des subventions aux agriculteurs au titre du programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la CCS ayant pour thématique, pour l'année 2022, le maintien des élevages du territoire du Saulnois, suivant le tableau détaillé ci-dessous :

SOCIETE	SIRET	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	CATEGORIE AIDE	TYPE DE PROJET	INVESTISSEMENT REEL	AIDE REELLE CCS
GAEC DES 3 EPIS	31941894300027	BERNARD	Guillaume	5 chemin de la gare	57260	GUEBLING	Aide à la surveillance du troupeau	Achat Smartvel (détecteur de vêlage)	3 370,00 €	674,00 €
GAEC JAYER	34971795900028	JAYER	Isabelle	12 rue de l'église	57340	BERMERING	Matériels de contention - Technologies d'élevages	Robot repousse fourrage	21 000,00 €	3 000,00 €
EARL DES ANGRES	42017964000016	LEROND	Xavier	1 rue principale	57590	MALAUCCOURT-SUR-SEILLE	Acquisition de collier RUMINACT pour surveillance du troupeau	Aide à la surveillance + Technologie d'élevage	4 074,00 €	815,00 €

- **L'AUTORISER** à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- **VALIDE** l'attribution des subventions aux agriculteurs au titre du programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la CCS ayant pour thématique, pour l'année 2022, le maintien des élevages du territoire du Saulnois, suivant le tableau détaillé ci-dessous :

SOCIETE	SIRET	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	CATEGORIE AIDE	TYPE DE PROJET	INVESTISSEMENT REEL	AIDE REELLE CCS
GAEC DES 3 EPIS	31941894300027	BERNARD	Guillaume	5 chemin de la gare	57260	GUEBLING	Aide à la surveillance du troupeau	Achat Smartvel (détecteur de vêlage)	3 370,00 €	674,00 €
GAEC JAYER	34971795900028	JAYER	Isabelle	12 rue de l'église	57340	BERMERING	Matériels de contention - Technologies d'élevages	Robot repousse fourrage	21 000,00 €	3 000,00 €
EARL DES ANGRES	42017964000016	LEROND	Xavier	1 rue principale	57590	MALAUCCOURT-SUR-SEILLE	Acquisition de collier RUMINACT pour surveillance du troupeau	Aide à la surveillance + Technologie d'élevage	4 074,00 €	815,00 €

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	22
Ayant pris part au vote	22
Abstention	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
<b>Pour</b>	<b>22</b>
Contre	0

**POINT N° CCSBUR23089**  
**SCHEMA DE MUTUALISATION, RESEAUX ET MOBILITE**

**Objet :** **Redevance R2 2023 – Versement de subvention aux communes ayant réalisé des travaux en 2021**

*VU la délibération n°CCSDCC13087 du 05/11/13 par laquelle l'Assemblée décidait de confier, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi du 09 août 2004, la mission de service public de l'électricité, comme suit :*

- D'une part à ERDF, pour ce qui relève de la responsabilité de l'exploitation, de la maintenance du développement du réseau de distribution, dans le but d'en assurer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité sur la zone de concession ; ERDF est également chargée d'assurer dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires l'accès aux réseaux de distribution à tous les usagers des réseaux qu'elle exploite ;*
- D'autre part à EDF, pour ce qui relève de la mission de fourniture d'énergie aux tarifs règlementés.*

*VU la délibération n°CCSBUR17021 du 27/03/2017 par laquelle l'Assemblée approuvait l'avenant n°1 au contrat de concession, entre la Communauté de Communes du Saulnois, ENEDIS et EDF, ayant pour objet de modifier les modalités de calcul de la part (R2) de la redevance relative aux investissements, comme suit :*

- L'article 2-23 - Part de la redevance dite « d'investissement » de l'annexe 1 relatif au plafond du terme R2 est modifié et rédigé comme suit : « Le montant R2, établi selon les modalités ci-dessus, ne pourra excéder, avant application éventuelle du paragraphe 24 ci-après :*
- Au titre de l'année calendaire de l'entrée en vigueur du présent contrat : 49 600 euros ;*
- Au titre des années calendaires suivantes : la même somme, actualisée annuellement en proportion de l'évolution de la grille tarifaire HTA et BT des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution, constatée entre le 31 décembre de l'année pénultième (avant dernière) et le 31 décembre de l'année précédente ».*

Considérant l'arrêté préfectoral n°2017-DCL/1-015 du 23/08/2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Saulnois ;

Considérant la compétence facultative de la CCS intitulée « Distribution d'énergie électrique », et notamment :

- La contractualisation avec les distributeurs d'énergie électrique ;

- La gestion des dispositifs de soutien financier aux communes pour la modernisation et l'enfouissement des réseaux de distribution (R2 et Article 8).

Considérant le courriel du 12/09/2023 par lequel ENEDIS adressait à la Communauté de Communes du Saulnois le montant de la redevance R2 de concession calculée pour l'année 2023, pour les travaux 2021, à savoir 49.600,00 € ;

Considérant l'avis des membres de la Commission « Mutualisation, Réseaux et Mobilités » consultés par voie dématérialisée en date du 20/11/2023 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** le versement des subventions relatives à la redevance R2 – Année 2023, pour un montant total de 49.600,00 €, aux communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois, ayant réalisé leurs travaux en 2021, comme suit :

COMMUNES	DETAIL	COUT TOTAL OPERATION EN EUROS HT	R2 2023 à verser en fonction de la subvention Attribuée par ENEDIS à la CCS
CHAMBREY	Requalification de l'éclairage public	5 094.00 €	228.16 €
DELME	Rénovation éclairage public (lotissement et centre-ville)	51 595.00 €	2 351.04 €
DIEUZE	Remplacement de l'éclairage public en LED	8 910.00 €	409.81 €
FONTENY	Eclairage public Rue de Gary	1 871.00 €	153.76 €
FRANCALTROFF	Rénovation éclairage public	1 655.20 €	69.44 €
FRESNES-EN-SAULNOIS	Enfouissement des réseaux et renforcement EP	90 212.00 €	7 692.24 €
GUEBLANGE-LES-DIEUZE	Remplacement de luminaires	340.00 €	29.28 €
INSMING	Remplacement de luminaires rue principale	947.24 €	43.57 €
INSVILLER	Remplacement des luminaires en LED	2 864.60 €	128.96 €
JALLAUCOURT	Rénovation de l'éclairage public	11 961.45 €	922.56 €
LENING	Effacement des réseaux secs rue de la gare	57 816.58 €	4 647.52 €
LEY	Rénovation de l'éclairage public	14 346.00 €	659.84 €
LEZEY	Pose de luminaire LED	19 425.60 €	892.80 €
LUBECOURT	Enfouissement des réseaux et rénovation EP	173047.24 €	15 890.30 €
MAIZIERES-LES-VIC	Horloge astronomique et rénovation EP	35 684.72 €	1 636.80 €
MORVILLE-LES-VIC	Pose de luminaire LED	13 258.59 €	609.83 €
MORVILLE-SUR-NIED	Rénovation de l'éclairage public	11 343.00 €	521.71 €
MULCEY	Remplacement LED	1 339.60 €	54.56 €
RENING	Enfouissement des réseaux rue des jardins	34 528.42 €	3 913.44 €
VIC-SUR-SEILLE	Enfouissement des réseaux Pont de la Seille	91 470.90 €	8 744.38 €
TOTAL			49 600.00 €

- **L'AUTORISER** ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.



Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le versement des subventions relatives à la redevance R2 – Année 2023, pour un montant total de 49.600,00 €, aux communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois, ayant réalisé leurs travaux en 2021, comme suit :

COMMUNES	DETAIL	COOUT TOTAL OPERATION EN EUROS HT	R2 2023 à verser en fonction de la subvention Attribuée par ENEDIS à la CCS
CHAMBREY	Requalification de l'éclairage public	5 094.00 €	228.16 €
DELME	Rénovation éclairage public (lotissement et centre-ville)	51 595.00 €	2 351.04 €
DIEUZE	Remplacement de l'éclairage public en LED	8 910.00 €	409.81 €
FONTENY	Eclairage public Rue de Gary	1 871.00 €	153.76 €
FRANCALTROFF	Rénovation éclairage public	1 655.20 €	69.44 €
FRESNES-EN-SAULNOIS	Enfouissement des réseaux et renforcement EP	90 212.00 €	7 692.24 €
GUEBLANGE-LES-DIEUZE	Remplacement de luminaires	340.00 €	29.28 €
INSMING	Remplacement de luminaires rue principale	947.24 €	43.57 €
INSVILLER	Remplacement des luminaires en LED	2 864.60 €	128.96 €
JALLAUCOURT	Rénovation de l'éclairage public	11 961.45 €	922.56 €
LENING	Effacement des réseaux secs rue de la gare	57 816.58 €	4 647.52 €
LEY	Rénovation de l'éclairage public	14 346.00 €	659.84 €
LEZEY	Pose de luminaire LED	19 425.60 €	892.80 €
LUBECOURT	Enfouissement des réseaux et rénovation EP	173047.24 €	15 890.30 €
MAIZIERES-LES-VIC	Horloge astronomique et rénovation EP	35 684.72 €	1 636.80 €
MORVILLE-LES-VIC	Pose de luminaire LED	13 258.59 €	609.83 €
MORVILLE-SUR-NIED	Rénovation de l'éclairage public	11 343.00 €	521.71 €
MULCEY	Remplacement LED	1 339.60 €	54.56 €
RENING	Enfouissement des réseaux rue des jardins	34 528.42 €	3 913.44 €
VIC-SUR-SEILLE	Enfouissement des réseaux Pont de la Seille	91 470.90 €	8 744.38 €
<b>TOTAL</b>			<b>49 600.00 €</b>

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	22
Ayant pris part au vote	22
Abstention	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
<b>Pour</b>	<b>22</b>
Contre	0

## POINT N° CCSBUR23090

### HABITAT ET URBANISME

**Objet :** **Convention de partenariat entre l'ADIL 57 et la CCS relative au programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) – Avenant relatif à la prolongation du dispositif pour l'année 2024**

*VU la délibération n° CCSBUR21013 du 31/03/2021 par laquelle l'Assemblée approuvait la convention pluriannuelle (période 2021-2023) avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57) pour l'animation du réseau « France RENOVA » au sein du territoire ;*

*VU la délibération n° CCSBUR23039 du 24/05/2023 par laquelle l'Assemblée approuvait le versement de la contribution financière de la CCS à l'ADIL 57 pour un montant de 2.910,30 € au titre de l'année 2023 ;*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, lancé en 2021, jusqu'en 2023, le programme SARE permet, à la Région Grand Est de contribuer aux côtés des territoires partenaires, au service public de la rénovation de l'habitat France Rénov'.

Ainsi depuis 2021, grâce au conventionnement de la CCS avec l'ADIL57, un Espace d'Informations et d'Énergie (EIE) accueille les habitants du territoire pour des conseils et assistances au montage de dossiers de subventions relatif à des travaux d'économie d'énergie. Des permanences du conseiller énergie sont assurées régulièrement sur le territoire.

Le programme SARE, co-porté par l'ADEME et l'ANAH et financé par les dispositifs des certificats d'économie d'énergie (CEE), repose sur le principe partenarial entre l'État et les collectivités territoriales pour de l'information, du conseil et de l'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique et permet de contribuer à la couverture quasi-totale du territoire par l'offre « France Rénov' ».

En date du 24/04/2023, un courrier des Ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et du ministre délégué de la Ville et du Logement, indique que le programme SARE sera reconduit pour 2024 sur les mêmes dispositions que le programme initial.

Cette prolongation amène la Région Grand Est à proposer un avenant à l'ADIL 57 afin de prolonger la durée de la convention 2021-2023, d'une année supplémentaire avec chaque EPCI.

Pour la Communauté de Communes du Saulnois, il s'agit de prolonger le partenariat technique et financier avec l'ADIL 57 pour l'année 2024, étant entendu que la contribution financière annuelle restera identique à l'année 2023 soit 2.910,30 € (0,10 € / habitant / an).

Considérant l'avis des membres de la Commission « Aménagement de l'Espace, Urbanisme et Habitat » consultés par voie dématérialisée en date du 20/11/2023 ;

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :**

- **VALIDER la prolongation du partenariat avec l'ADIL57 d'une année, soit jusqu'au 31/12/2024, et par conséquent l'avenant à la convention SARE de 2021 ;**



- **VALIDER** la participation financière de la CCS à hauteur de 2.910,30 € pour l'année 2024, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au BP 2024 ;
- **L'AUTORISER** à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **VALIDE** la prolongation du partenariat avec l'ADIL57 d'une année, soit jusqu'au 31/12/2024, et par conséquent l'avenant à la convention SARE de 2021 ;
- **VALIDE** la participation financière de la CCS à hauteur de 2.910,30 € pour l'année 2024, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au BP 2024 ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	22
Ayant pris part au vote	22
Abstention	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
<b>Pour</b>	<b>22</b>
Contre	0

**POINT N° CCSBUR23091**  
**EMPLOI, FORMATION ET INSERTION SOCIALE**

**Objet :** **Maison de l'Emploi du Sud Mosellan – Participation de la CCS à la Promotion des Métiers de l'Industrie 2023**

*VU la délibération n°CCSBUR23025 du 20/03/2023 par laquelle l'Assemblée Communautaire validait la participation de la CCS à la Promotion des Métiers de l'Industrie en 2023 ;*

VU les éléments de bilans apportés par la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan concernant ledit projet :

- La journée de promotion des métiers de l'Industrie a eu lieu le 30 mars 2023 à La Délivrance à Dieuze, en présence des entreprises industrielles du territoire, des organismes de formations concernés et des partenaires de territoire (CCS, MDE, Mission Locale, Pôle Emploi...), a permis de sensibiliser 296 personnes dont 165 élèves et 13 accompagnateurs, des jeunes accompagnés par la Mission Locale. Des demandeurs d'emplois et des salariés en reconversion étaient également présents.

- A la suite de cette journée, 5 visites au sein des entreprises (EURIAL, FICOMIRRORS, CFR et EUROSERUM) se sont déroulées en avril et mai avec 32 personnes bénéficiaires. Parmi eux se trouvait des demandeurs d'emplois, des élèves, et des jeunes de la Mission Locale.

VU le compte de résultat de cette opération portée par la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan dans le programme régional de « Soutien aux actions régionales de promotion et de meilleure connaissance des métiers » :

Dépenses de fonctionnement		Recettes	
Frais de bouche	1 950,38 €	Région GRAND EST (80%)	12 600,00 €
Frais de transport	1 288,02 €	Communauté de Communes du Saulnois	1 750,00 €
Communication	1 734,20 €	Valorisation CCS	708,00 €
Salle	2 713,36 €	Moselle Attractivités	600,00 €
Matériel et fournitures	671,37 €	Maison de l'Emploi du Sud Mosellan	255,36 €
Charges de personnel	7 556,03 €		
<b>Total</b>	<b>15 913,36 €</b>	<b>Total</b>	<b>15 913,36 €</b>

Considérant l'avis de la Commission « Affaires Sociales et Familiales » sollicitée par consultation écrite le 20 novembre 2023 ;

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :**

- **PARTICIPER** à hauteur de 1.750,00€ en faveur de l'action pour la promotion des Métiers de l'Industrie 2023 à la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan ;
- **L'AUTORISER** ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **PARTICIPE** à hauteur de 1.750,00€ en faveur de l'action pour la promotion des Métiers de l'Industrie 2023 à la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

**Résultat du scrutin :**

Nombre de conseillers votants	22
Ayant pris part au vote	22
Abstention	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
<b>Pour</b>	<b>22</b>
Contre	0

Procès-verbal validé le 31 octobre 2023.

Le Président  
Jérôme END

Le secrétaire de séance  
Carole REMILLON